



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
23 juillet 2012
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Cinquante-troisième session

1^{er}-19 octobre 2012

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Application des articles 21 et 22 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports des institutions spécialisées sur l'application
de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre
de leurs activités**

**Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation,
la science et la culture (UNESCO)**

Résumé

Conformément à l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, les institutions spécialisées ont été invitées à soumettre au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, à sa cinquante-troisième session, des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités.

I. Introduction

1. Le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes examinera, à sa cinquante-troisième session, les rapports nationaux des pays suivants: Chili, Comores, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Serbie, Togo et Turkménistan.
2. En sa qualité d'institution spécialisée des Nations Unies, l'UNESCO contribue au renforcement de la paix, à l'élimination de la pauvreté, au développement durable et au dialogue entre les cultures par l'éducation, les sciences, la culture, la communication et l'information. Sa stratégie à moyen terme pour 2008-2013 désigne l'égalité des sexes comme l'une des deux grandes priorités de l'Organisation. La mise en œuvre du plan d'action correspondant sur l'égalité des sexes pour 2008-2013 se traduit par une double approche: a) une programmation axée sur la problématique hommes-femmes; et b) la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO.
3. L'UNESCO s'efforce de promouvoir l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité des sexes en se fondant sur sa stratégie à moyen terme pour 2008-2013, son programme et son budget biennaux, son plan d'action 2008-2013 pour l'égalité des sexes, qui appuie et oriente la mise en œuvre de cet objectif prioritaire, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Programme d'action de Beijing, ainsi que les résolutions et les instruments internationaux et régionaux se rapportant à ses domaines d'action.
4. La Division pour l'égalité des genres du Bureau exécutif du Cabinet de la Directrice générale de l'UNESCO œuvre à la réalisation de l'objectif prioritaire de l'égalité des sexes. Elle formule des orientations stratégiques et des recommandations à l'intention des responsables administratifs et des secteurs de programme afin que les considérations relatives à l'égalité des sexes soient prises en compte dans toutes les politiques, toutes les stratégies et tous les programmes de l'UNESCO; mène des activités de renforcement des capacités; veille à ce que la parité hommes-femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée soient respectés au sein du secrétariat et conçoit et établit des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies, des ONG internationales, des organismes régionaux, des organisations intergouvernementales, des fondations privées et des partenaires du secteur privé qui œuvrent à l'autonomisation des femmes et soutiennent les initiatives en faveur de l'égalité des sexes.

II. Mesures prises par l'UNESCO pour appliquer les dispositions de la Convention dans les pays dont le rapport sera examiné à la cinquante-troisième session

République centrafricaine

5. L'UNESCO et l'Institut international du théâtre ont mené des activités de formation à l'intention de jeunes acteurs de théâtre de la République centrafricaine, principalement des femmes, afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, d'encourager de nouvelles initiatives et de renforcer les capacités du pays dans le domaine des arts du spectacle ainsi que la production théâtrale en général. Une formation a été dispensée dans les domaines de la gestion et de la communication et de la création de résidences de musique et de théâtre associant des experts et des formateurs ainsi que de l'établissement d'un réseau de points de vente pour les artistes locaux. La promotion du projet a été assurée par un site Web spécialisé et par les médias traditionnels, notamment des chaînes radio.

6. Dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication de l'UNESCO (PIDC), seule structure multilatérale au sein du système des Nations Unies visant à mobiliser la communauté internationale pour qu'elle débattenne du développement des médias et favorise celui-ci dans les pays en développement, en particulier au moyen de la radiodiffusion, les projets suivants ont été mis sur pied en République centrafricaine:

- Une station de radio communautaire pilote a été créée en vue d'établir un réseau national de radios communautaires visant à promouvoir une culture de la paix, de la sécurité et du respect des droits de la personne, y compris les droits des femmes, et à encourager la communication et l'échange d'idées entre hommes et femmes défavorisés et marginalisés dans divers domaines, tels que la citoyenneté responsable, l'exclusion sociale, l'agriculture, les questions de santé (MST, sida, tuberculose, etc.), la gestion de l'environnement, la promotion de la tolérance et la lutte contre toutes les formes de violence. Ce type de station favorisera également l'émergence du pluralisme médiatique dans le pays par la constitution d'un réseau de radios offrant aux communautés locales un espace de débat;
- Appui à la formation d'enseignants au sein du département de journalisme de l'Université de Bangui: dans les pays qui sortent d'un conflit, les médias ont un rôle important à jouer dans la promotion de l'égalité des sexes, le renforcement de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que la promotion de la liberté d'expression, qui dépend en grande partie de la capacité des journalistes à fournir des informations fiables et des étudiants en journalisme qui assureront la continuité de la profession. Le projet vise à développer les capacités professionnelles des journalistes des deux sexes pour leur permettre de rendre compte de questions importantes pour les femmes et les hommes, telles que le respect des droits de l'homme, l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les effets des changements climatiques, etc.

Chili

7. Le Programme de Chaires de l'UNESCO a été créé en 1992 dans le but de promouvoir la recherche, la formation et la mise au point de programmes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en créant des réseaux d'universités et en encourageant la coopération interuniversitaire par le transfert de connaissances au-delà des frontières. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement et des pays en transition. Les chaires suivantes ont été établies au Chili:

- La Chaire UNESCO d'«études sur le genre» de l'Université du Chili vise à promouvoir un système intégré de recherche, de formation, d'information et de documentation dans les domaines du développement durable, de la masculinité, du genre et de la culture, du genre et de l'agriculture, etc. La Chaire facilitera la collaboration et encouragera l'échange et le dialogue interculturels entre les chercheurs de haut niveau de renommée internationale et le personnel enseignant de l'Université et d'autres établissements d'enseignement supérieur de la région;
- La Chaire UNESCO sur le thème «Aborder la violence: un défi transtidisciplinaire» de l'Université du Chili vise à promouvoir un système intégré de recherche, de formation, d'information et de documentation dans les domaines de la violence sexiste, des droits de l'homme et de la tolérance et la solidarité. Elle facilitera également la collaboration entre les chercheurs de l'Université et d'autres établissements d'enseignement supérieur au Chili, en Amérique latine et aux Caraïbes, et en Europe, en particulier en France.

8. L'UNESCO et la Fundación Chile ont organisé une conférence sur l'équité dans l'accès à l'enseignement supérieur, qui a vu la participation de représentants de l'UNESCO, de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) et de la Banque mondiale, ainsi que de consultants du Forum pour l'enseignement supérieur Aequalis. Les participants ont examiné les difficultés liées au taux d'abandon scolaire élevé (52 %) parmi les étudiants de l'enseignement supérieur, principalement les filles, et les problèmes que pose cette situation pour le système éducatif chilien. Les participants à la conférence ont présenté une analyse des questions sur lesquelles ils travaillaient (inégalité des sexes dans l'éducation, résultats et réalisations pédagogiques, assurance-qualité, flexibilité et mobilité, et structure des diplômes et des qualifications) afin de proposer des politiques institutionnelles et publiques concrètes visant à améliorer le système éducatif supérieur existant et à améliorer l'accès des hommes et des femmes des zones défavorisées et marginalisées à l'enseignement supérieur.

9. Le Bureau de l'UNESCO à Santiago a élaboré un manuel intitulé *Por un periodismo no sexista: pautas para comunicar desde una perspectiva de género en Chile (Pour un journalisme non sexiste: lignes directrices pour une approche de la communication soucieuse de l'égalité des sexes au Chili)*. Ce manuel contient des outils utiles pour communiquer dans une perspective d'égalité des sexes et répond à la nécessité de réfléchir aux responsabilités des professionnels des médias. Il vise également à sensibiliser à la prise en compte des questions de genre dans les médias et à promouvoir un journalisme plus solidaire et plus respectueux des différences entre les sexes.

10. Les recherches menées récemment par l'Université du Chili ont révélé que le pays connaissait des restrictions directes et indirectes à la liberté d'expression et qu'il ne disposait pas d'un système national de surveillance dans ce domaine. Afin de remédier à ce problème, l'UNESCO offrira une formation à 130 professionnels des médias chiliens, hommes et femmes, concernant le suivi des problèmes liés à la liberté d'expression et l'application des lois relatives à l'accès à l'information. Cet effort de renforcement des capacités contribuera à l'établissement d'un réseau de coopération entre les parties prenantes qui s'appuiera sur un site Web dédié. Les bénéficiaires de la formation acquerront des compétences en ce qui concerne les méthodes de suivi des questions relatives à la liberté d'expression comme le respect des droits de l'homme, l'accès des femmes à l'information et une culture de la non-violence, qui peuvent être diffusées à des cercles plus larges afin de produire des informations indépendantes, à jour et systématiques sur des questions essentielles dans des régions données.

11. Dans le cadre du Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication (PIDC), seule structure multilatérale au sein du système des Nations Unies visant à mobiliser la communauté internationale pour débattre du développement des médias et favoriser celui-ci dans les pays en développement, en particulier par la radiodiffusion, le projet suivant a été mis sur pied:

- Renforcement d'un réseau de radios communautaires et de centres multimédias communautaires dans le district de Romeral: la majorité des stations de radio qui diffusent au Chili ont une portée régionale ou nationale et ne sont donc pas utiles à ceux qui vivent et travaillent en milieu rural parce qu'elles ne correspondent pas aux réalités et aux besoins locaux. Les radios locales sont un outil important pour obtenir des informations utiles et pratiques, en particulier pour les femmes marginalisées dans les zones reculées. Le projet vise à renforcer deux stations radio communautaires locales, radio Romeral et radio Los Queñes, et à former des femmes et des hommes à la production, à l'édition et à la diffusion radiophoniques. Un séminaire concernant la recherche sur Internet sera également organisé pour aider les membres de la communauté à trouver des informations adéquates à diffuser et pour leur permettre de renforcer leurs capacités s'agissant de gérer des stations

radio d'un point de vue technique, de produire leurs propres programmes et d'utiliser Internet afin de promouvoir le développement local dans les domaines qui les intéressent.

Comores

12. L'Agence australienne de coopération au développement et l'UNESCO ont lancé un projet en faveur de l'alphabétisation des filles et des femmes aux Comores intitulé «Renforcement des capacités des organisations de la société civile et des autorités de l'éducation nationale dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle des filles et des femmes». Ce projet vise à mettre sur pied des initiatives pilotes aux fins de l'alphabétisation fonctionnelle, en concertation avec les organisations de la société civile qui s'occupent des jeunes et des femmes. Il permettra aussi de renforcer les capacités des ONG locales s'agissant de concevoir des programmes et du matériel d'alphabétisation/de formation adaptés au contexte local, dans une perspective d'égalité des sexes.

13. L'UNESCO a lancé un projet de renforcement des capacités de la presse comorienne s'appuyant sur les méthodes modernes de collecte et de publication de l'information dans le but d'améliorer la participation des Comoriens et Comoriennes au dialogue économique et politique à travers les médias, à la fois écrits et en ligne. Il sera possible d'atteindre cet objectif en améliorant les compétences et les capacités des professionnels des médias afin qu'ils puissent encourager la réconciliation nationale, améliorer le partage de l'information et tirer le meilleur parti des médias afin de promouvoir la prospérité économique. L'objectif immédiat est de former 23 journalistes – hommes et femmes – de cinq médias écrits au reportage éthique, aux méthodes modernes de collecte de l'information, à la prise en compte des questions de genre dans les médias et à l'utilisation d'équipements de production modernes et de renforcer les capacités de la presse écrite afin de produire des informations de bonne qualité et fiables.

Guinée équatoriale

14. L'UNESCO a participé et contribué à la deuxième session de formation du Programme des jeunes volontaires de l'Union africaine, tenue à Malabo. Au cours de la formation, des jeunes africains – hommes et femmes – ont appris comment vivre ensemble et ont acquis des compétences et des connaissances utiles dans divers domaines: le développement d'une orientation panafricaine, le rôle des dirigeants (en particulier des femmes dirigeantes), la résolution des problèmes, la communication interculturelle, les moyens de lutter contre la violence sexiste, les compétences nécessaires à la vie courante et la discipline personnelle. Lancé en décembre 2010 à Abuja (Nigéria), le Programme des jeunes volontaires de l'Union africaine est un programme de développement qui fait appel à des jeunes africains âgés de 18 à 30 ans aux parcours universitaires et professionnels divers pour travailler sur différents projets et programmes en Afrique.

15. Le Programme de Chaires de l'UNESCO a été créé en 1992 pour faire progresser la recherche, la formation et l'élaboration de programmes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en créant des réseaux d'universités et en encourageant la coopération interuniversitaire par le transfert de connaissances à travers les frontières. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement et des pays en transition. La Chaire ci-après a été créée en Guinée équatoriale:

- La Chaire UNESCO «Éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie» à l'Université nationale de Malabo vise à promouvoir un système intégré de

recherche, d'éducation, d'information et de documentation dans le domaine de l'éducation à la paix, aux droits de l'homme et à la démocratie. La Chaire mènera également des activités de recherche dans ces domaines et contribuera à l'élaboration d'un plan d'études axé sur les questions relatives aux droits de l'homme, aux droits des femmes, à la démocratie et à la paix destiné aux programmes de l'Université, ainsi qu'à d'autres établissements d'enseignement supérieur en Afrique.

Serbie

16. Le Fonds international pour la diversité culturelle est un fonds multidonateurs qui a pour objectif de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui sont Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le projet «Activités de développement professionnel pour entrepreneurs culturels en Serbie», financé par le Fonds, a pour but de faire connaître la notion d'industries culturelles en Serbie et de montrer que le secteur de la création est une source de développement durable et d'emploi, en particulier pour les femmes et les filles. Il vise principalement à promouvoir les industries culturelles comme moyen viable de parvenir à une croissance durable et de réduire la pauvreté par l'adoption de politiques et de mesures de financement visant à créer les conditions nécessaires au développement des industries culturelles dans les zones visées. L'accent sera également mis sur la création d'un réseau qui regrouperait les diverses parties prenantes du secteur créatif du pays, le but étant d'encourager les partenariats public-privé. Dans le cadre de ce projet, des activités de renforcement des capacités et de tutorat seront organisées en faveur de 150 entrepreneurs – femmes et hommes – de 15 municipalités rurales et défavorisées serbes, avant la création d'un fonds de soutien des industries culturelles destiné à apporter un financement de démarrage à des initiatives viables. Des tables rondes, des débats et des événements médiatiques seront également organisés avec les parties prenantes, dirigeants et responsables clefs dans le but d'identifier des domaines dans lesquels l'élaboration des politiques s'impose.

17. Le Bureau de l'UNESCO à Venise (Italie) est fermement résolu à œuvrer en faveur de l'autonomisation des femmes et à promouvoir l'égalité des sexes en Europe du Sud-Est. Il s'emploie à encourager la reconnaissance de la contribution des femmes aux arts et à la musique. Une nouvelle publication consacrée aux femmes et à la musique en Serbie, s'inspirant de l'étude de l'UNESCO sur les femmes et la musique au Monténégro, et mettant en avant les droits des femmes et la reconnaissance de leur rôle dans le domaine musical (en tant que musiciennes, compositrices et musicologues), est en cours d'élaboration.

Togo

18. Le FIDC est un fond multidonateurs qui a pour objectif de promouvoir le développement durable et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement et les pays les moins avancés qui sont Parties à la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Le projet intitulé «Soutenir les artisans togolais», financé par le Fonds, vise à dynamiser le secteur de l'artisanat togolais par l'organisation d'un stage de formation à l'intention de 20 professionnelles pour les aider à mettre au point de nouvelles techniques de dessin et de production. Parmi les principales activités, on notera un atelier de six jours à Lomé intitulé «Journées de l'artisanat de l'art», un voyage d'étude dans l'un des pays voisins (Côte d'Ivoire ou Burkina Faso), une exposition des

œuvres produites et l'élaboration d'un rapport final qui fera mieux connaître le projet au profit des autres artistes.

19. Le Programme de Chaires de l'UNESCO a été établi en 1992 pour faire progresser la recherche, la formation et l'élaboration de programmes dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO en créant des réseaux d'universités et en encourageant la coopération interuniversitaire par le transfert de connaissances à travers les frontières. Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les établissements d'enseignement supérieur des pays en développement et des pays en transition. Les Chaires suivantes ont été créées au Togo:

- La Chaire «Femme, science et gestion raisonnée de l'eau en Afrique de l'Ouest» à l'Université de Lomé vise à promouvoir une meilleure utilisation des ressources en eau au niveau local en améliorant la communication sociale et en renforçant le rôle des femmes dans la gestion de l'eau en milieu périurbain et rural. Les femmes bénéficieront de possibilités de formation dans le domaine de la gestion de l'eau pour la santé, la sûreté et la protection de l'environnement dans le cadre du programme de Master «Les femmes, l'eau et la santé» et un forum en ligne permettra la discussion et l'échange d'idées;
- La Chaire «Rayonnement de la pensée africaine: préservation du patrimoine culturel africain», à l'Université de Lomé, vise à créer un pôle de recherche et de formation dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Togo, Bénin, Ghana et Burkina Faso) afin de valoriser la dimension spirituelle du patrimoine culturel de la région, principalement en offrant une formation dans les domaines de la préservation et de la promotion des traditions ancestrales, tout en insistant sur leur lien avec la vie moderne, à l'intention des femmes et des filles mais aussi des hommes et des garçons. Elle vise également à promouvoir la compréhension mutuelle et le dialogue entre les étudiants des quatre pays afin de renforcer la connaissance et le respect des différentes identités et croyances culturelles.

20. Dans le cadre du Programme international de l'UNESCO pour le développement de la communication, seule structure multilatérale du système des Nations Unies visant à mobiliser la communauté internationale pour débattre du développement des médias et favoriser celui-ci dans les pays en développement, et en particulier par la radiodiffusion, le projet suivant a été mis sur pied:

- «Renforcement des capacités en matière de bonnes pratiques journalistiques à l'intention des professionnels des médias»: ce projet vise à donner des possibilités de formation et de renforcement des capacités aux journalistes femmes et hommes et aux professionnels des médias dans les domaines du journalisme de base et de la bonne gouvernance afin de les sensibiliser au rôle essentiel joué par les médias dans la promotion de l'égalité des sexes, de la démocratie et d'une culture de la paix ainsi qu'à l'importance de respecter et de promouvoir la liberté d'information et la liberté d'expression. Un ensemble de besoins prioritaires (techniques d'écriture, collecte et traitement de l'information, bonne gouvernance, etc.) ayant été identifiés, la formation sera complétée par des programmes et des articles élaborés par les organisations de média concernées. Quarante journalistes et professionnels des médias de chaque région du Togo suivront une formation, et deux ateliers de six jours sur le thème du journalisme et de la bonne gouvernance seront organisés à l'intention de 25 journalistes et professionnels des médias.

Turkménistan

Aucune information disponible.

Statistiques de l'éducation – Taux brut de scolarisation et indice de parité des sexes de tous les pays présentant un rapport à la cinquante-troisième session

<i>Données</i>		<i>Taux brut de scolarisation</i>						<i>Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation</i>		
		<i>Enseignement primaire</i>		<i>Enseignement secondaire</i>		<i>Enseignement supérieur</i>		<i>Enseignement primaire</i>	<i>Enseignement secondaire</i>	<i>Enseignement supérieur</i>
<i>Pays</i>	<i>Année</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>			
Serbie	2008	(*) 101	(*) 101	(*) 92	(*) 89	(*) 55	(*) 42	(*) 1,00	(*) 1,03	(*) 1,30
	2009	(*) 97	(*) 98	(*) 93	(*) 90	(*) 56	(*) 44	(*) 0,99	(*) 1,03	(*) 1,29
	2010	(*) 96	(*) 96	(*) 92	(*) 91	(*) 56	(*) 43	(*) 0,99	(*) 1,02	(*) 1,30
	2011
Turkménistan	2008
	2009
	2010
	2011
Chili	2008	104	110	91	89	56	54	0,95	1,03	1,03
	2009	103	108	89	87	61	57	0,95	1,03	1,06
	2010
	2011
République centrafricaine	2008	73	104	1	3	0,70	...	0,35
	2009	75	106	10	18	1	3	0,71	0,56	0,43
	2010	78	109	9	16	1	4	0,71	0,58	0,32
	2011	79	109	13	23	0,73	0,55	...
Comores	2008	100	109	0,92
	2009	6	8	0,71
	2010	7	9	0,74
	2011
Guinée équatoriale	2008	84	88	0,95
	2009	84	87	0,96
	2010	85	88	0,97
	2011

<i>Données</i>		<i>Taux brut de scolarisation</i>						<i>Indice de parité des sexes pour le taux brut de scolarisation</i>		
		<i>Enseignement primaire</i>		<i>Enseignement secondaire</i>		<i>Enseignement supérieur</i>		<i>Enseignement primaire</i>	<i>Enseignement secondaire</i>	<i>Enseignement supérieur</i>
		<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>	<i>Filles</i>	<i>Garçons</i>			
<i>Pays</i>	<i>Année</i>									
Togo	2008	110	126	0,88
	2009	124	146	0,85
	2010	132	147	0,90
	2011

Valeurs manquantes: (...) données non disponibles.

Source: Institut de statistique de l'UNESCO (www.uis.unesco.org).